

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-15 - PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE CONCERNANT
LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 747 155 ET UNE PARTIE DU LOT 5 747 381 AU
CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE - ZONES CV-
240 ET P-249**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La « Résolution numéro 2022-U59-15 - PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant le bâtiment situé sur le lot 5 747 155 et une partie du lot 5 747 381 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - zones Cv-240 et P-249 » a été adoptée par le conseil de la Ville le 22 mars 2022 et **est entrée en vigueur le 22 avril 2022.**

Un certificat de conformité a été émis le 22 avril 2022 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 22 mars 2022– Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 avril 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière